

N° 344/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 11 juillet 2023

Le 11 juillet 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 05 juillet 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 20

Nombre d'excusés : 9

Nombre d'absent : 0

VOTES

Pour : 22

Contre : 4

Abstention : 1

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANÇON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, THIEBAULT Dominique, CHETTAT BENATTABOU Majda, CUGNEZ Jean-Pierre, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, LAZAAL Zahia, COENART Séverine, NUNHOLD Jacinthe, BOUDJEKADA Ismaël, DRIANO Christian, TABECHE Yasmina, NICOLET Josette,

Etaient excusés :

Monsieur LOYSEAU David

Monsieur DALON Olivier

Monsieur CHARITÉ Pierre

Monsieur MENNECIER Serge

Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Monsieur OCHIER Jean-Christophe

pouvoir à Madame BESANÇON Colette

pouvoir à Monsieur BERTHON Gérard

pouvoir à Madame COENART Séverine

pouvoir à Monsieur CLÉMENT Alain

pouvoir à Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

pouvoir à Madame DZIERZYNSKI Aurélie

pouvoir à Madame THIEBAULT Dominique

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

pouvoir à Madame WACOGNE Marie-Andrée

Monsieur Pascal GAUTHIER est désigné secrétaire de séance

OBJET**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS (3EME ATTRIBUTION)**

La convocation du conseil a été faite le 05 juillet 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 13 juillet 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 13 juillet 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 11 juillet 2023

DÉLIBÉRATION n° 344/2023**Objet** : Subventions de fonctionnement aux associations (3ème attribution)

Le Rapporteur :

Le conseil municipal, sur proposition de la commission vie associative réunie le 17 mai 2023, décide d'approuver les subventions suivantes pour l'année 2023:

Association	Subvention de fonctionnement		Subvention exceptionnelle sur appel à projet *	
	Subvention versée en 2022	Subvention 2023	Subvention versée en 2022	Subvention 2023
Association Ferme du Fort-Lachaux Jan Ross	26 000,00 €	20 000,00 €		6 000,00 €
TOTAL (Compte 65748)	26 000,00 €	20 000,00 €		6 000,00 €

* Il est précisé que la subvention exceptionnelle sur appel à projet visée ci-dessus sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance de 40 % au démarrage du projet (sur présentation des justificatifs des commandes engagées) ;
- le solde de 60 % en fin de réalisation du projet (sur présentation d'un rapport moral et financier de l'opération accompagné des factures acquittées correspondantes).

MM. MUNNIER, LOYSEAU, étant membres de l'association concernée par l'attribution des subventions visées ci-dessus, ne prennent pas part au vote.

Les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2023 à l'article 65748.

À la majorité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise l'attribution et le versement des subventions visées ci-dessus.

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER

Le secrétaire de séance
Pascal GAUTHIER

